



**ENVIRONNEMENT**

# Le vrai-faux de la forêt

Recouvrant 30 % du territoire du Pays Voironnais la forêt est une ressource multifonctionnelle qui bénéficie à tous et qui participe à notre qualité de vie. Alors pour tout savoir sur la forêt et sa gestion finissons-en avec les idées reçues...



### Chiffres clés de la Forêt en Pays Voironnais

- > La filière bois c'est 273 entreprises et 1 270 emplois (chiffres 2016)
- > 6 000 propriétaires de forêt
- > 11 765 hectares de forêt

**LA FORÊT DU PAYS VOIRONNAIS EST PUBLIQUE VRAI et FAUX**

Sur le territoire la forêt est à 90 % privée contre seulement 10 % de forêt publique. Dans le Pays Voironnais comme ailleurs en France, la forêt est très morcelée, ce qui fait que son exploitation est difficile à réaliser. Toutefois, comme il s'agit de propriétés privées, les propriétaires sont libres de procéder à des coupes sur leurs parcelles. Les parcelles de forêt publique sont quant à elles presque toutes gérées par l'Office National des Forêts.

**LA FORÊT DIMINUE CHAQUE ANNÉE FAUX**

La forêt française ne connaît pas les mêmes problèmes que les forêts tropicales. En France, la surface forestière s'accroît. Ainsi en 1830, on estime que sa surface était comprise entre 8,9 et 9,5 millions d'hectares, contre 14,1 en 1985 et 16,2 en 2010. En 2020, la forêt couvre 17 millions d'hectares, soit 31 % du territoire national. Ainsi, en 30 ans, en France, la forêt a progressé annuellement de 90 000 hectares (0,7%)!

**EN FRANCE LA FORÊT EST NATURELLE FAUX**

La forêt naturelle, dite primaire, où l'Homme ne serait jamais intervenu n'existe plus en France. Le bois de résineux ou de feuillus est issu de forêts cultivées, gérées et récoltées par l'Homme depuis des siècles.

**ON PLANTE PLUS D'ARBRES QUE L'ON EN COUPE VRAI**

Le fort morcellement de la propriété, conjugué à d'autres facteurs notamment l'accessibilité, limite l'exploitation : chaque année on récolte moins de la moitié de l'accroissement biologique. Ainsi, en plus de s'étendre en surface, la forêt française accroît également son stock de bois sur pied, pour se hisser au quatrième rang européen. La coupe de bois dans le cadre de la récolte forestière est soumise à une obligation de régénération dans les 5 ans soit par régénération naturelle, soit par plantation.

**COUPER DES ARBRES DÉTRUIT LA FORÊT FAUX**

Parce que le bois a toujours constitué une ressource stratégique, l'État a mis en place des mesures visant à garantir la pérennité de la ressource. Le Code forestier (dont le premier date de 1669) se veut ainsi protecteur : interdiction des défrichements, réglementation des coupes rases, instauration de documents de gestion durable pour toutes les forêts publiques ainsi que pour les propriétés privées de plus de 25 hectares, etc. Les amendes encourues en cas d'infraction sont particulièrement élevées. Elles sont déclinées dans chaque département à travers des arrêtés préfectoraux. Les opérations d'exploitation et de gestion forestières sont légalement encadrées et sont le plus souvent guidées par les principes de la gestion durable qui ne mettent pas la forêt en péril.

**LA COUPE RASE C'EST UN DÉBOISEMENT FAUX**

Le déboisement c'est couper des arbres et les remplacer par autre chose : construction, cultures... Une coupe rase c'est couper tous les arbres d'une parcelle. Selon les lieux (Natura, sites inscrits...), elle peut être interdite. Dans les autres cas elles sont limitées à des surfaces de 2 à 4 ha (seuils définis au niveau départemental) et les coupes de plus grande ampleur doivent faire l'objet d'une demande préalable et de précautions concernant la protection des milieux. Dans le cadre d'une gestion durable, chaque coupe rase a l'obligation d'être suivie d'un reboisement de la parcelle pour reconstituer le capital forestier.

EN SAVOIR + [camille.matz@paysvoironnais.com](mailto:camille.matz@paysvoironnais.com) chargée de mission forêt



# Les rendez-vous du MUSÉE ARCHEOLOGIQUE DU LAC DE PALADRU



**ANIMATIONS GRATUITES SUR RÉSERVATION**  
→ 17 juin à 17 h  
Pressés ? La visite express vous fera découvrir un objet exceptionnel au cœur de la collection du MALP : arçon de selle sculpté, pièces de jeux, « bidule », parure...  
Sur réservation. Gratuit.

**RÉSERVATIONS**  
<https://billetterie-culture.paysvoironnais.com>  
Toute la programmation à retrouver sur : [www.malp.fr](http://www.malp.fr)

- > **ATELIER DU MERCREDI POUR ENFANT**  
→ 29 juin à 14 h 30  
Le rendez-vous incontournable pour les apprentis archéologues ! L'atelier sera consacré à la musique avec la découverte des sifflets du Néolithique et la fabrication d'un sifflet en argile.  
Sur réservation. Tarif : 6 €.
- > **ATELIER D'ÉCRITURE ADULTE**  
→ 25 juin de 14 h à 18 h  
Le théâtre d'objet avec Dominique Osmont.  
Sur réservation. Tarif : 20 €.

- > **VISITE GUIDÉE**  
→ 3 juillet à 15 h  
Partez pour un voyage temporel captivant vers le Néolithique et l'an Mil. À travers les vestiges exceptionnels découverts sous les eaux du lac, partez à la rencontre des hommes qui vécutent là il y a si longtemps.  
Sur réservation. Tarif : de 3 à 6 €. Gratuit pour les -10 ans.
- > **VISITE EN FAMILLE**  
→ 13 juillet à 15 h  
Une visite en famille sur les traces du passé ! Au détour des vitrines retrouvez les objets perdus de nos ancêtres pour découvrir leur histoire, à partir de 5 ans.  
Sur réservation. Tarif : de 3 à 6 €. Gratuit pour les -10 ans.

**EMPLOI**



# Accéder à l'emploi avec le PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais Chartreuse et Sud Grésivaudan, propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Le parcours d'insertion sera individualisé, coordonné par un référent et co-construit. Chaque participant se verra ainsi proposer un diagnostic de ses compétences et ses difficultés et ses attentes seront prises en compte. Il pourra également être mis en relation avec les entreprises du territoire qui recrutent et bénéficiera d'un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois.

Ce dispositif concerne aussi bien la mise à l'emploi que la reconversion professionnelle, la recherche de formation, le soutien à la création d'entreprise...

**+ D'INFOS**  
Maison de l'Emploi :  
04 76 93 17 18  
ou [www.emploi.pvsg.org](http://www.emploi.pvsg.org)